

## Une nouvelle signalétique !

Oncy est réputé pour son bien vivre, mais la cohabitation entre les piétons, les véhicules à moteur et les vélos, n'est pas toujours facile surtout quand des conducteurs extérieurs sont un peu trop pressés et ont oublié le respect du code de la route...

Un dispositif expérimental va être mis en place en mai (détail P.4) . Espérons qu'il apportera des solutions « pacifiques », mais comme son nom l'indique il a vocation à s'adapter à vos retours !

## A la une

### Soirée Théâtre Papotage Végétal

Samedi 3 juin à 20h30

En plein air, aire de jeu de l'Espace Jean-Pierre Hazard.

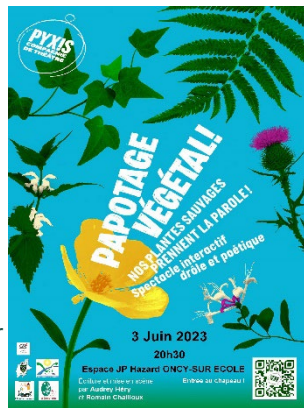
A l'occasion du marché de l'Herboriste, la Compagnie Pyxis d'Audrey Hery et Romain Chailloux vient nous présenter en avant première son nouveau spectacle.

Dans le Gâtinais, rien ne va plus !

#### C'est la révolution chez les plantes

C'est sûr, entre végétaux et homo sapiens, il va falloir qu'on papote !"

Spectacle familial, théâtral, interactif, musical et poétique, pour tout public à partir de 6 ans!



### Les anciens à la cantine !

Lundi 15 mai



L'agrandissement du restaurant scolaire permet de n'avoir qu'un seul service pour les enfants, mais aussi d'accueillir les anciens tous les lundis à partir du 18 mai.

Une bonne occasion de faire connaissance et d'échanger entre génération. Ces rencontres sont demandées par les enfants qui se sont pris aux jeux des cartes de Noël et veulent aller plus loin.

#### Le principe est simple

Le service est proposé à tous les habitants de plus de 65 ans.

Le repas est le même que celui des enfants

Le cout est de 7€ par personne

Les réservations doivent être faites au plus tard le jeudi précédant.

Attention, le nombre de place est limité à 12, n'attendez pas le dernier moment.

La première fois, il suffit de s'inscrire auprès de la Mairie en donnant un numéro de téléphone, si possible une adresse mail et son RIB.

Les fois suivantes, il suffira de faire une demande par mail, téléphone, ou en laissant un message avec la ou les dates souhaitées dans la boîte de la Mairie.

N'hésitez pas à signaler si vous souhaitez que quelqu'un vienne vous chercher.

**Les enfants vous attendent avec impatience !**

### Réunion voisins vigilants

Lundi 15 mai à 19h, Espace Lantara

Les habitants qui le souhaitent, se portent volontaires pour être membre du dispositif de « participation citoyenne » afin de créer un réseau de solidarités de voisinage d'une même rue ou d'un même quartier. Le dispositif permet d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins.

**Vous êtes déjà membre où vous êtes intéressés par le sujet, la Brigade de Gendarmerie de Milly vous donne rendez-vous pour faire un bilan et répondre à vos questions.**



### Cérémonies du 8 mai

11h30 au Monument aux morts

Commémoration du 78ème anniversaire de La Victoire de la guerre 1939-1945

La municipalité et la section Oncy-sur-Ecole de l'Union Nationale des Combattants vous invitent à participer à la Cérémonie le lundi 8 mai 2022 à 11 heures au Monument aux Morts.

Après la cérémonie, le verre de l'amitié sera offert par la municipalité à la salle Jean Pierre Hazard



### Vide grenier

Dimanche 7 mai

Rue Lantara et Stade

Organisé par l'association « Ouvrez les Guillemets ». Retrouvez une centaine d'exposants.

Une buvette avec restauration rapide sera proposée par la Société de chasse.

Formulaire d'inscription, pour les exposants, disponible sur le site de la Mairie ou de la Médiathèque.



# Ça s'est passé chez nous

## Conseil municipal des enfants

Vendredi 14 avril



Étaient présents les 12 délégués des différentes classes de l'école élémentaire ainsi que Bruno Delecour, maire, Marie-Thérèse Bosselut, maire adjointe en charge de la jeunesse et des écoles et Catherine Dupuys, directrice de l'école élémentaire.

Les représentants des enfants avaient préparé la séance au cours de 2 réunions de travail avec Madame Dupuys. A l'ordre du jour, la cour de récréation, la cantine, des demandes d'aménagement des classes et des sanitaires... Au début, les enfants étaient un peu intimidés pour poser les premières questions, mais très vite les échanges sont devenus nourris et tous les participants ont exprimé leur opinion ou leur ressenti sur les différents sujets et des projets ont ainsi pu être élaborés avec la mairie.

Les échanges se sont terminés par l'organisation de la venue, très attendue, des anciens à la cantine, maintenant que le restaurant scolaire a été agrandi.

Tous les participants se sont remerciés pour la richesse des échanges et ont convenu de se revoir chaque fois que de besoin.

## Atelier Mémoire

Jedi 13 avril

Catherine Grosse proposait son premier Atelier de travail sur la mémoire aux participants intéressés. Les exercices ludiques ont permis à chacun de faire travailler sa mémoire dans le plaisir et tout le monde a décidé de poursuivre.

Les ateliers vont se tenir 3 jeudis par mois. Prochaines dates: 11 mai, 19 mai (car le 18 est le jour de l'ascension), 25 mai, 8 juin, 15 juin, 22 juin de 10h à 11h30, Espace Lantara.



## La GR à l'honneur

Lors des championnats régionaux des ensembles (championnats Île-de-France) qualificatifs pour les championnats de France 2023, les gymnastes de l'association GRFM que nous accueillons au gymnase d'Oncy ont brillé de part leurs prestations et leurs résultats.

7 équipes sont qualifiées pour les championnats de France !



## Nos habitants ont du talent

Samedi 1er avril



Avait lieu, Espace Lantara à Oncy-sur-Ecole, l'inauguration des 8èmes Rencontres Artistiques et Créatives. Cette année, la Mairie avait choisi de mettre en lumière des artistes de la commune. Certains sont des habitués des expositions, mais pour beaucoup d'entre eux c'était une première ou presque.

Étaient ainsi proposées des œuvres de Martine et Daniel Duboc, Gaël Baptiste, Michel Levy, Maurice Gelbard, Annie Nardon, Chantal Rebours, Monique Pinck, Danielle Malaval et Sophie Leclercq.

Le public a été sensible à la démarche et les échanges ont été nombreux entre les artistes et le public.

Ce parcours dépaysant était proposé par Christophe Couder, Maire adjoint, et Agnès Przyszlak, conseillère municipale, qui ont été chaleureusement applaudis par l'assistance lors de l'inauguration.

## 80 musiciens pour Molière

Dimanche 16 avril

A l'occasion du 400ème anniversaire de sa naissance les élèves du Conservatoire de Musique des 2 Vallées et leurs professeurs sont venus jouer un magnifique hommage à Molière.

80 musiciens de tous âges et de toutes disciplines s'étaient ainsi retrouvés à l'Espace Jean-Pierre Hazard d'Oncy avec leurs professeurs pour présenter leurs travaux.



En première partie, différentes formations ont joué des œuvres du 17ème, d'auteurs contemporains de Molières (Couperin ou Lully) sur instruments anciens. Ensuite, les musiciens ont attaqué le clou du spectacle, un opéra sur la vie de Molière, « Si Molière nous était chanté ».

Les spectateurs étaient nombreux pour venir assister à la performance et la salle Polyvalente était pleine à craquer.

Un grand merci aux élèves et aux professeurs du Conservatoire ainsi qu'aux parents qui ont assuré la logistique.



## Pas d'augmentation des taux des impôts locaux

13 Avril

Lors du Conseil Municipal dédié au vote du budget 2023, malgré la hausse substantielle des charges de la commune liée à l'inflation des coûts et en particulier ceux de l'énergie, les élus à l'unanimité ont décidé de ne pas augmenter le taux des taxes locales.

Le souhait était de ne pas ajouter une charge supplémentaire aux habitants et de restreindre les dépenses en conséquence, en particulier en maintenant les restrictions sur le chauffage et l'éclairage.



## Moustiques tigres

Le moustique tigre est présent et actif dans tous les départements d'Île-de-France. Fortement nuisible, il peut transmettre certaines maladies lorsqu'elles circulent sur le territoire.

Pour détruire les larves et éviter la prolifération, il faut :

Éliminer les endroits où l'eau peut stagner :

- petits détritrus
- pneus usagés : vous pouvez aussi les remplir de terre, si vous ne voulez pas les jeter
- encombrants
- outils de jardinage laissés à l'extérieur
- déchets verts

Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou, si possible, supprimer les soucoupes

Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement les gouttières

Couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu (les bidons d'eau, citernes, bassins).

Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau

## Propriétaires de chiens : Respectons notre voisinage



Les animaux de compagnie sont bien agréables surtout à la campagne où ils peuvent profiter des espaces. Néanmoins il peut parfois se poser des problèmes de voisinage, en particulier, pour les chiens qui peuvent faire peur ou avoir des aboiements fréquents. Si ces derniers ne gênent pas les maîtres, ils peuvent devenir insupportables pour le voisinage.

La loi encadre ces nuisances, ainsi l'article R1336-5 du Code de la Santé publique indique : « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »

Des amendes pouvant aller jusqu'à 450€ sont même prévues.

Sans aller jusque-là, pensez que si un chien aboie de manière disproportionnée, c'est qu'il y a peut-être une raison (stress, besoin d'exercice, ...) un professionnel sera souvent d'un bon conseil pour régler rapidement le problème et rendre la tranquillité à vos voisins ...

## Impôts : pensez à déclarer vos biens immobiliers



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques demande, jusqu'au 30 juin 2023 inclus, à tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, de déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

## Animations chez nos voisins

### Marché de l'Herboriste

3 et 4 juin 2023

### Milly-la-Forêt Parc du Moustier

2023, année faste pour mettre en valeur ensemble les plantes dénommées « les Simples » au Moyen Âge

### Marché de Printemps

Lundi 1er mai de 9h à 18h

### Courances

Plantes, gastronomie, bijoux, mosaïques, couture, décorations ...

Buvette et restauration sur place

### Concert

Boutigny, 14 mai à 17h

### Eglise St Barthélémy

Secession Orchestra continue sa résidence artistique avec un magnifique concert !

Retrouvez "Che Cosa Sono Le Nuvole ?" qui vous fera voyager notamment à travers différentes musiques de Johann Sebastian Bach à Ennio Morricone avec Clément Mao-Takacs à la direction.

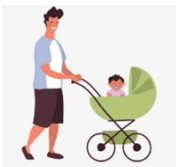
### Une soirée aux couleurs disco

Samedi 13 mai à 20h00

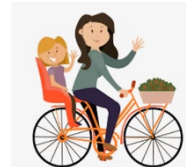
### Maisse, Espace culturel R Dumas

Par les élèves et les professeurs du Conservatoire de musique.





# Une nouvelle signalétique pour une circulation apaisée



## L'objectif

Suite à la réunion publique d'avril 2022 et à l'obtention d'une subvention du Département, la Municipalité met en place une nouvelle signalétique sur la commune avec deux objectifs.

Pacifier la circulation et permettre la cohabitation entre les piétons, les véhicules à moteur et les vélos en créant des zones de rencontre limitées à 20Km/h dans les rues à faible circulation ou aux abords de l'école et en mettant en place des écluses le long de la Grande Rue.

Clarifier les possibilités de stationnement tout en permettant la circulation des piétons.

La mise en place faite en avril a été validée par la Gendarmerie et le Département pour la Grande Rue, mais elle est EXPERIMENTALE et a vocation à évoluer au vu de l'expérience.

## Les zones de rencontre

D'après l'article R 110-2 du Code de la route, une zone de rencontre est une :

« Section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. »

Seront passées en zones de rencontre les voies suivantes:

### Résidences

- Clos du Prieuré
- Clos de la rue Blanche
- Clos de l'Hôtel Dieu
- de la Charronnerie
- du chemin Saint Pierre
- Saint Pierre
- du Mont Grippon



### Rues autour du Groupe Scolaire

- Chemin des Résistants (n° 7 et suivants)
- Chemin du Clos d'Artois
- Chemin de la Croix Saint Jean
- Rue de l'Eglise
- Rue Lantara
- Chemin de la Maison Brulée
- Rue du Général de Gaulle

### Rues adjacentes à la Grande Rue

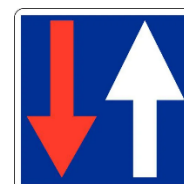
- Allée du Petit Rôle
- Chemin du Vau Morin
- Chemin de Goninville
- Chemin du Mont Grippon

## Les chicanes

Le long de la Grande Rue, les vitesses excessives sont hélas fréquentes en particulier à l'heure des trajets domicile travail.

Un premier test avait été fait avec des dos d'âne provisoires et l'expérience a montré que les véhicules ne ralentissaient pas, mais avaient des comportements dangereux pour éviter le ralentisseur.

Les services de la voirie du département ont de ce fait recommandé la mise en place de chicanes successives suffisamment resserrées pour empêcher le croisement des véhicules (Ecluses).



L'enjeu est de trouver la bonne distance pour ralentir la vitesse tout en gardant une certaine fluidité.

4 « Ecluses » doubles sont ainsi prévues au niveau des numéros 18, 32, 55 et 69 de la Grande Rue.

Les éléments de la chicane rendront possible le stationnement de véhicules permettant ainsi de libérer les trottoirs qui seront interdits au stationnement.

## Les stationnements

### A cheval sur les trottoirs

- Clos du Prieuré
- Clos de la Rue Blanche
- Résidence de la Charronnerie
- Résidence du Chemin de Saint-Pierre



### A cheval sur le trottoir d'un côté

- Chemin des Résistants (côté impair)
- Chemin du Clos d'Artois (côté impair)
- Chemin de la Croix Saint Jean (côté pair)
- Chemin de la Maison Brulée (côté pair)
- Chemin du Clos de l'Hôtel Dieu (côté pair)
- Chemin de Saint-Pierre (côté pair)
- Grande Rue (sur le trottoir, côté pair face au n° 127 à 133)

### Limité aux places matérialisées au sol

- Résidence du Clos de l'Hôtel Dieu
- Lotissement Saint Pierre
- Chemin Royal
- Résidence du Chemin du Mont Grippon
- Chemin des Résistants (entre la Grande Rue et le Chemin de la Maison Brulée)
- Rue Lantara
- Rue de l'Eglise
- Rue du Général de Gaulle
- Chemin de Goninville
- Rue du Général Leclerc
- Grande Rue
- Chemin de Noisy (à cheval sur le trottoir en laissant le passage piéton)
- Rue du Maréchal Foch (à cheval sur le trottoir en laissant le passage piéton)

